



Compte-rendu
de la réunion du
Conseil Municipal
du
15 décembre 2015

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain Marchal.
Date de la Convocation : le 09 décembre 2015

PRESENTS : Alain MARCHAL, Rémy BRULE, Alain PIERS, Céline OLIVIER, Michel LEQUITTE, Chantal BOUSSICAUD, Jean-Eudes DAVID, Alain GILLOT, Marie-Paule DENOS, Christel BARBOTEAU, Denis BARRE, Françoise BLANCHARD, Martial GUYOT, Sandrine BARBIER, Soizig TEXIER, Anne MOISAN, Claire MARQUENIE, Virginie SABLE, Jérôme FABLET, Yoann BEUNEL, Cindy LE ROCH

ABSENT DONNANT POUVOIR : Laurent Jégat donnant pouvoir à Céline Olivier

ABSENT: Carole Chopelin

Membres en exercice : 23
Membres présents : 21
Membres absents : 2
Procurations : 1
Votants : 22

M. Alain Gillot a été élu secrétaire de séance

1- AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire invite M. Trichet du cabinet Gétudes Consultants, assistant au contrôle de la délégation de service Public, à présenter les éléments qui expliquent la nécessité de mettre en œuvre un avenant au contrat de DSP qui lie la Commune, la SAUR et CELVIA. M. Trichet explique que la station d'épuration, mise en service en 1991, dispose d'une capacité théorique de traitement de 63 000 Équivalent Habitant dont la répartition initiale destinait 60 000 EH à l'industriel DOUX et 3 000 EH à la population de Sérent et de Saint Guyomard. En 2014, la population représente 1 600 EH et l'industriel Celvia 5 700 EH. A échéance 2 020, avec l'arrivée de la commune du Roc Saint André et de la zone du gros chêne, la charge à traiter pourrait se rapprocher de 9 000 EH répartie entre 2 500 EH domestiques et 6 500 EH pour l'abattoir. La gestion du service d'assainissement a été confiée à la société SAUR par un contrat d'affermage négocié en 2009 et pour une durée de 12 ans à partir du 1er janvier 2010. La baisse sensible de l'activité de l'abattoir à partir de 2011 a modifié l'équilibre économique du contrat par rapport à ce qui était prévu initialement. Les résultats présentés par SAUR affichaient un déficit de près de 80 000 € en 2014. L'avenant au contrat de délégation faisant l'objet de cette délibération a pour objectif de rééquilibrer le contrat à hauteur de 57 000 € répartis entre l'Industriel pour 48 200 €, les usagers domestiques de Sérent pour 6 500 € et les autres collectivités (St Guyomard et CCVOL) pour 2 300 €. Dans le cadre de la négociation de cet avenant, SAUR a accepté de prendre en charge 23 000 € au titre du risque commercial inhérent au principe de Délégation de service public. Cette disposition aura pour effet d'impacter la facture des usagers. A titre d'exemple pour une consommation de 120 m³, la hausse tarifaire sera de l'ordre de 15 €. Cet effort des contribuables est toutefois indispensable pour permettre la poursuite de l'activité de la station.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,

après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public**

2- TARIFS 2016

Monsieur le Maire propose à Monsieur Brulé de présenter ce point. M. Brulé fait part des propositions émises par la commission finances réunie le 02 décembre.

Vu l'avis de la commission finances,
sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'approuver les tarifs municipaux tels qu'ils sont présentés dans les tableaux joints, ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016**
- **De préciser, que les associations bénéficient d'une gratuité annuelle (deux pour les écoles quel que soit le nombre d'associations) pour organiser une manifestation payante dans l'une des salles suivantes :**
 - **Salle des fêtes**
 - **salle de spectacles**
 - **Salle de sports**
 - **Maison de la commune**
 - **De préciser, que, pour le salon funéraire, les tarifs locations et nettoyage de parures sont abandonnés.**
 - **Au service médiathèque la caution ne sera plus exigée**

TARIFS COMMUNAUX 2016

TARIFS COMMUNAUX 2016		
	Désignation	Vote
Equipement ou service	Modalités tarifaires	du Conseil
TRAVAUX DIVERS	Par heure ouvrier	28.00 €
	Par heure tracto pelle <i>(avec chauffeur uniquement pour les travaux de réparation suite aux dégâts causés par des tiers en bordure des voies)</i>	58.00 €
	Journée Nacelle	153.00 €
	<i>Uniquement pour collectivité avec chauffeur agréé restitution plein d'essence effectué</i>	
TERRE	le m ³	3.10 €
Animaux errants	capture + garde journée	30.00 €
	journée supplémentaire	15.00 €
lutte contre les rongeurs	Sachet souricide (40 g)	0.35 €
	Sachet raticide (50 g)	0.35 €
PESAGE	Tarif unique	4.60 €
	Tarif pour Industriels	2.65 €
DROITS DE PLACE	Par ml (mini 2,00 €)	0.45 €
	Camion déballeur	36.00 €
	Occupation régulière du domaine public au m ² (terrasse...)	0.65 €
	Occupation ponctuelle du domaine public au m ² (terrasse...)	0.45 €
REPRODUCTION DE DOCUMENTS	Photocopies - impressions :	
	La page	0.30 €
	La page si sup. à 10	0.25 €
	le A4 couleur	1.00 €
	le A3 couleur	1.50 €
	Cadastre (impression plans)	
	La page A4	0.40 €
	La page A3	0.60 €
	<i>(sans valeur juridique)</i>	
	Télécopie la page	0.50 €
MEDIATHEQUE MUNICIPALE	Adhésion famille	18.00 €
	Adhésion personne seule prêts livres	10.00 €
	Impression de documents noir et blanc (la feuille)	0.30 €
	Impression de documents couleur (la feuille)	1.00 €
	Vente d'ouvrage imprimés livres	1.00 €
	livres poches, revues	0.50 €
cd-cd rom	2.00 €	
	Connexion à Internet	Gratuit

TARIFS COMMUNAUX 2016

TARIFS COMMUNAUX 2016		
Désignation		Vote
Equipement ou service	Modalités tarifaires	du Conseil
PODIUM (Montage & démontage)	Prestation assurée par les agents municipaux	82.00 €
CIRQUE	Pour les petits cirques	36.00 €
	Pour les grands cirques	112.00 €
Ces tarifs sont applicables pour les 2 premiers jours d'implantation, au-delà, ce tarif est applicable quotidiennement		
CREUSAGE FOSSES AU CIMETIERE	Fosse simple	140.00 €
	Fosse double	175.00 €
	Fosse réduite enfant moins de 7 ans	gratuit
	Opération d'exhumation	135.00 €
	Taxe d'inhumation (cercueil, urne, dispersion des cendres)	43.00 €
CONCESSION CIMETIERE - CAVURNE	Emplacement 15 ans	130.00 €
CONCESSION COLUMBARIUM	Emplacement 15 ans <i>renouvellement 130 €</i>	530.00 €
Nouveaux caveaux	caveau 2 places	880.00 €
	caveau 3 places	975.00 €
CAVEAUX PREEXISTANTS	Caveau 1 place	325.00 €
	Caveau 2 places	435.00 €
	Caveau 3 places	545.00 €
SALONS FUNERAIRES	Forfait 72 h (défunt sérentais)	210.00 €
	Forfait 72 h (défunt extérieur)	255.00 €
	Journée supplémentaire (défunt sérentais)	51.00 €
	Journée supplémentaire (défunt extérieur)	68.00 €
	Forfait séjour chambre froide par 24 heures	47.00 €
	Prestation financière* (à défaut d'entretien de l'utilisateur)	47.00 €
VACATIONS FUNERAIRES		25.00 €
Courts de tennis	1 heure de court (+ de 18 ans)	2.00 €
	1 heure de court (- de 18 ans)	1.50 €

SALLES	Objet	Vote du Conseil	
		Sérentais	Extérieurs
SALLE DES FÊTES	Salle <i>(gratuit pour les "20 ans de Sérent") :</i>		
	- Mariages, banquets, repas (<i>midi et soir</i>)	174,00 €	218,00 €
	- Bals, Fest-noz ou autres manif. payantes	186,00 €	238,00 €
	- Forfait soir + midi (j+1)	186,00 €	238,00 €
	- Fêtes famille - Arbre de Noël - Autres fêtes - théâtre - Repas ou buffet-lunch - Bals de mariage - Expositions - Etc ... (12 h à 19 h ou 19 h à 2 h)	146,00 €	208,00 €
	- Réunions ou Vins d'honneur <i>(gratuit pour les associations locales)</i>	83,00 €	114,00 €
	Cuisine (avec la vaisselle) <i>(gratuit pour les "20 ans de Sérent")</i>		
	- Mariages - Fêtes de famille - Banquets - Etc ...	174,00 €	218,00 €
	Salle + Cuisine		
	- Forfait 2 jours consécutifs	500,00 €	634,00 €
	Vaisselle		
	- Vaisselle sans utilisation de la cuisine	45,00 €	47,00 €
	- Verres pour vin d'honneur	22,00 €	22,00 €
	- Utilisation du lave-vaisselle (sans location de la cuisine)	22,00 €	22,00 €
	- Tasses + percolateur	22,00 €	22,00 €
Caution			
- exigée au moment de la remise des clés*	350,00 €	350,00 €	
Arrhes			
Pour une journée		50% location	
Pour deux jours		50% location	
MAISON DE LA COMMUNE	- Réunions ou Vins d'honneur <i>(gratuit pour les associations locales)</i>	69,00 €	104,00 €
	- Lunch - Buffet (journée jusqu'à minuit)	146,00 €	208,00 €
	- Caution exigée au moment de la remise des clés*	100,00 €	100,00 €
SALLE DE SPECTACLE	- Associations (Location journée)	146,00 €	208,00 €
	- Caution exigée au moment de la remise des clés*	320,00 €	320,00 €
SALLE DE SPORTS	- Associations (Location journée)	146,00 €	208,00 €
	- Caution exigée au moment de la remise des clés*	320,00 €	320,00 €

3- SERVICE ASSAINISSEMENT : FACTURATION DES USAGERS DISPOSANT D'UN SYSTEME PROPRE D'ALIMENTATION

Monsieur Brulé explique que quelques usagers disposent d'un forage privé pour alimenter leur propriété. Par délibérations du 21 septembre 2004, il a été décidé que ces usagers règlent forfaitairement, pour le compte de l'assainissement, un volume de consommation d'eau équivalent à 70 m³. Cette tarification ne prenant pas en compte la composition des ménages, il est proposé d'instaurer un tarif pour les personnes seules.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- d'appliquer pour les usagers disposant d'un forage privé un forfait taxable à l'assainissement correspondant à un volume d'eau de 50 m³ pour une personne seule et 70 m³ pour les autres usagers.

4- Budget principal : décision modificative n°4

Monsieur le Maire propose de faire les derniers ajustements budgétaires en fonctionnement pour l'année civile et de prévoir les crédits en investissement jusqu'au vote du prochain budget.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'approuver cette disposition et d'inscrire les crédits comme suit :**

FONCTIONNEMENT					
dépenses			recettes		
011	Charges à caractère général	90 200,00 €	70	Produits des services, domaine et ventes div	12 200,00 €
60621	Combustible	20 000,00 €	70312	Redevances et taxes funéraires	1 700,00 €
60632	Fournitures petits équipements	15 500,00 €	70341	Taxes de pesages	6 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	15 500,00 €	70671	Redevances serv. Scolaires	4 500,00 €
61523	Entretien voies et réseaux	20 000,00 €			
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00 €	73	Impôts et taxes	17 900,00 €
6226	Honoraires	1 000,00 €	7343	Taxes sur pylônes électriques	14 400,00 €
6227	Frais actes et contentieux	1 000,00 €	7381	Taxe addit. Droits mutation	300,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	5 200,00 €	7388	Autre taxes diverses	3 200,00 €
6256	Frais de missions	1 000,00 €			
6262	Frais de télécommunications	2 500,00 €	74	Dotations, subventions et participations	42 960,00 €
6281	Concours divers	2 500,00 €	74712	Emplois d'avenir	20 000,00 €
			74718	Autres	11 000,00 €
012	Charges de personnel et assimilées	- 10 000,00 €	7473	Département	4 120,00 €
6411	Personnel titulaire	- 10 000,00 €	74741	Communes	3 690,00 €
			74751	Groupements de collectivités	2 400,00 €
014	Atténuations de produits	- 1 000,00 €	7478	Autres organismes	1 100,00 €
7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	- 1 000,00 €	7488	Autres attributions et participations	650,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	6 140,00 €
			7523	Logements locatifs	4 140,00 €
			7588	Factures autres redevables	2 000,00 €
		79 200,00 €			79 200,00 €
INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
129	Grosses réparations	50 000,00 €	202	Logements locatifs	3 300,00 €
2041582	Subv. Versées autres groupements	25 000,00 €	1328	Subv. Autres organismes	3 300,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00 €			
164	Plan départemental de voirie	- 15 000,00 €		Sans opération	61 700,00 €
2315	Installations, matériels et outillages techniques	- 15 000,00 €	10222	FCTVA	2 990,00 €
			1641	Prêt relais	58 710,00 €
193	Aménagement de l'agglomération	25 000,00 €			
2315	Installations, matériels et outillages techniques	25 000,00 €			
198	Cimetière	25 000,00 €			
2188	Autres biens mobiliers	5 500,00 €			
2315	Installations, matériels et outillages techniques	2 500,00 €			
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	17 000,00 €			
244	Cité de la Libération	- 20 000,00 €			
2041582	Subv. Versées autres groupements	40 000,00 €			
21534	Réseau éclairage public	- 40 000,00 €			
2315	Installat*, matériels et outillages techniques	- 20 000,00 €			
		65 000,00 €			65 000,00 €

5- APPROBATION DU PRINCIPE DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE CAMPAGNE DE POINT A TEMPS.

Les communes membres de la CCVOL doivent procéder à la passation d'un marché public pour la réalisation de la campagne de point à temps (PAT) sur les voies de leur territoire respectif. Les

communes peuvent avoir recours à la formule du groupement de commandes. Ce groupement permet d'envisager un niveau de prestation satisfaisant en matière de qualité de services et de prix.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Sérent d'adhérer à ce groupement
Considérant que la CCVOL entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,
sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'approuver le principe de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de campagne de PAT sur les voiries communales pour une période de 3 ans.**
- **D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes**
- **De désigner M. J.E. David en tant qu'élu titulaire et Mme V. Sablé en tant qu'élu suppléante, membres de la Commission d'Appel d'Offres de la commune pour siéger au sein de la CAO d'appel d'offre du groupement ;**
- **D'autoriser le maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

6- INDEMNITES DE SURVEILLANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Mme Olivier indique que, compte tenu de sa responsabilité, la Commune rembourse les temps d'intervention du personnel de l'école St Joseph lors de l'encadrement pendant la pause méridienne. Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 981,57 €.

sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De verser une subvention de 981,57 € au bénéfice de l'OGEC de l'école St Joseph au titre des indemnités de surveillance**

7- RECENSEMENT 2016 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

M. Brulé, coordonnateur du recensement, précise que 6 personnes sont en voies de recrutement pour procéder au recensement qui se déroulera du 20 janvier au 20 février. Il propose de définir des modalités de rémunération qui associent une part fixe et une part variable notamment liée aux nombres de logements visités et au nombre de personnes recensés. Il est indiqué que l'état alloue une dotation de 6647 € qui couvre l'essentiel des charges de personnel.

sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De procéder au recrutement de 6 agents recenseurs et de les rémunérer de la manière suivante :**
 - **Forfait de 500 € brut**
 - **1 € brut par logement**
 - **0,5 € brut par personne**
 - **Un forfait de 250 € pour remboursement des frais de déplacement**
 - **50 € par ½ journée de formation**
- **D'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

8- DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE (ERSR)

Compte tenu des contraintes de l'actuel ERSR, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau référent. Il pourra se faire assister de M. Ricaud à titre bénévole.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De désigner M. Christel Barboteau élu référent sécurité routière.**

9- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE ENTRANT DANS LE CADRE DU PDIPR

Il est nécessaire de procéder annuellement à des travaux d'entretien visant à maintenir en bon état les sentiers de randonnée. En moyenne il est effectué 3 passages correspondant à un linéaire de 51 kms. Il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour participer au financement de cette dépense à hauteur de 80 € par Km

sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De solliciter le concours financier du conseil départemental au titre de l'entretien des sentiers de randonnée entrant dans le cadre du PDIPR sur la base d'un montant forfaitaire de 80 € par Km ;**
- **D'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

10- INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

M. le Maire propose à l'assemblée d'octroyer à taux plein, pour la durée du mandat, l'indemnité de conseil à M. le Trésorier. Cette indemnité est de l'ordre de 600 € net annuel.

sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'octroyer pour la durée du mandat et à taux plein l'indemnité de conseil au comptable du trésor chargé de la fonction de receveur de la commune.**
- **D'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

11- AMENAGEMENT DE LA RUE DU PARADIS : SOLLICITATION DES AIDES AU TITRE DE LA DETR

Suite à l'étude conduite par M. Lejalé et compte tenu des visites sur le terrain, le conseil municipal privilégie une solution d'aménagement de la rue du Paradis qui met en sens unique tout ou partie de ladite rue. Les aménagements visent en particulier à améliorer la sécurité et à développer les liaisons douces. Des tests sur le terrain seront effectués afin de mieux apprécier la solution la plus pertinente. La limitation de la circulation dans ce secteur passe également par une utilisation mutualisée du nouveau parking créé près de l'EHPAD. La rue du paradis concernant le pôle enfance-jeunesse, les équipements sportifs et l'EHPAD, elle présente un caractère prioritaire en terme de sécurité aussi, le concours de l'Etat peut être sollicité au titre de la DETR (travaux de sécurité en agglomération) pour un montant maximal de 43 200 €.

sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **De solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR au taux maximal pour les travaux de sécurisation routière rue du paradis.**
- **D'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

12- AFFAIRES DIVERSES

a) Questions intercommunales

Schéma départemental de coopération intercommunalité : Le Maire et les élus communautaires réaffirment leur opposition au projet de schéma présenté par le Préfet. Ils rappellent également les décisions précédentes de la CCVOL qui faisaient l'unanimité sur ce projet de regroupement.

Nouveaux projets : le Maire fait part de ses inquiétudes quant aux possibilités de la CCVOL de faire face aux dépenses liées aux nouveaux projets « piscine et musée » sans augmenter sensiblement la fiscalité communautaire.

b) Projet d'animation

Madame Blanchard fait part d'un projet d'animation porté par « Matao » susceptible d'avoir un fort intérêt intergénérationnel. Une rencontre sera organisée avec l'intéressé pour mieux connaître le projet et apprécier sa pertinence. Cette animation est susceptible de bénéficier du concours du Département.

c) Pôle de services

M. Piers fait état des différentes actions engagées en vue de permettre l'accueil de nouvelles professions médicales.

d) Festivités

Les vœux à la population et au personnel se dérouleront le 16 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus